



Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Question Simon Bischof / Xavier Ganioz
100e anniversaire de la grève générale de 1918

2017-CE-181

I. Question

L'année 2018 sera marquée par les 100 ans de la grève générale de 1918. Nous demandons au Conseil d'Etat d'étudier l'opportunité d'organiser durant l'année une manifestation cantonale dans le but d'informer la population sur la construction de la Suisse moderne et sociale.

La période qui a suivi la première guerre mondiale a été marquée par des difficultés économiques, sociales et politiques dont la Suisse n'a pas été épargnée, loin s'en faut. L'économie helvétique avait certes profité de la grande guerre mais la situation des travailleurs et travailleuses était précaire. Les denrées alimentaires étaient rares et soumises à une forte inflation, tout comme les loyers. Pour les gens, le renchérissement du coût de la vie a été compensé de manière tardive et incomplète. La journée de travail était trop longue, la révision de la loi sur les fabriques adoptée en 1914 avait fixé la semaine de travail à 59 heures.

Le système majoritaire en vigueur avait pour conséquence que certains partis étaient surreprésentés au Conseil national, ce qui ajoutait au mécontentement général. A cette époque, les femmes ne disposaient encore ni du droit de vote ni du droit d'éligibilité. Et aucune des assurances sociales comme l'AVS, l'AI et l'AC n'avait encore vu le jour.

C'est dans ce contexte que plusieurs centaines de milliers de personnes ont manifesté et fait la grève, en 1918, dans le canton de Fribourg également, pour demander une amélioration de leurs conditions de vie.

Bien des acquis sociaux dont bénéficie aujourd'hui la population, fribourgeoise aussi, et qui apparaissent désormais comme autant d'évidences, ont un lien avec cette action menée à l'époque étant donné qu'elle a posé des jalons décisifs. Dans ce sens, 1918 est de notre point de vue un tournant essentiel dans l'histoire de la construction d'une Suisse moderne et sociale.

24 juillet 2017

II. Réponse du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat note en effet que l'épisode historique relaté par les députés dans cette question a été décrit par certains comme l'événement de politique intérieure le plus grave de l'histoire suisse depuis la création de l'Etat fédéral en 1848. Pour d'autres, cette date marque un tournant essentiel dans la construction d'une Suisse sociale et moderne.

Le 11 novembre 1918 a été signé en France l'armistice marquant la fin des combats de la Première Guerre mondiale. Les mécontentements accumulés au cours de ces années difficiles, marquées par la pénurie et la misère, ont donné lieu à des mouvements de revendication. En Suisse, une personne sur cinq était alors à l'assistance publique. Le 12 novembre 1918 éclate la grève générale. Pilotée au niveau national par le Comité d'Olten, cette grève exige neuf réformes: le renouvellement immédiat du Conseil national selon le système de la représentation proportionnelle, le droit de vote et d'éligibilité des femmes, l'introduction du droit au travail pour tous, l'introduction de la semaine de 48 heures dans toutes les entreprises publiques ou privées, l'organisation d'une armée essentiellement populaire, des mesures visant à assurer l'approvisionnement, l'Assurance vieillesse et survivants, le monopole de l'Etat pour les importations et les exportations et, enfin, le paiement des dettes publiques par les possédants. Quelque 250'000 salariés portèrent ces revendications dans une centaine de localités suisses. Deux réformes importantes ont résulté de ce mouvement. Dès l'année suivante, la première élection au système proportionnel a eu lieu, marquant la fin de l'hégémonie radicale, et la semaine de travail fut raccourcie. D'autres réalisations issues de ce mouvement, telles que l'AVS ou le suffrage féminin, ont encore vu le jour, mais seulement plusieurs décennies plus tard.

La géographie de cette grève montre que les tensions ont été particulièrement vives sur sol alémanique et dans les villes industrielles principalement. Elle aurait été nettement moins suivie par les meneurs dans les cantons francophones par crainte de se voir attribuer les idées révolutionnaires en pleine ébullition à Berlin à ce moment-là. Fribourg a aussi été moins impliqué en raison de sa configuration rurale. Seuls les cheminots CFF, les ouvriers de Cardinal et ceux d'une fabrique de cartonnage ont quitté leur poste. A Zurich, en revanche, les employés de banque se mirent en grève les 30 septembre et 1^{er} octobre 1918 déjà. Craignant les débordements, le Conseil fédéral décréta une levée des troupes le 5 novembre. Deux jours plus tard infanterie et cavalerie entraient en ville pour y maintenir l'ordre. A Grenchen (SO), des tirs furent ordonnés sur une foule empêchant les trains de circuler et firent trois morts.

Considérant la nature des revendications et la géographie de cette grève, il convient de célébrer le souvenir de cet épisode historique décisif avant tout au niveau national. Du reste, une fresque historique est prévue au plan suisse à la fin de l'été 2018. La ville d'Olten abritera un grand événement théâtral plurilingue auquel participent l'ensemble des cantons (1918.ch). En charge de la composition musicale, Jean-François Michel apportera une contribution fribourgeoise à cette création artistique. L'Etat de Fribourg, par la Commission des affaires culturelles, a déjà accordé son soutien financier pour cet événement commémoratif.

En conclusion, le Conseil d'Etat n'estime pas opportun d'organiser une manifestation cantonale de commémoration de la Grève générale de 1918.

11 septembre 2017